District Haute-Garonne de Football

COMMISSION DEPARTEMENTALE DE DISCIPLINE

Réunion Plénière du lundi 12 février 2024
Procès-Verbal N° DIS.N°17 23/24
DECISION DE LA COMMISSION

Affaire n°1 :

CANAL NORD FC / FENOUILLET UA 2 du 21.01.2024 – SD3 – Poule D

Club de CANAL NORD FC

Public
3 points de retrait avec sursis à l'équipe, pour les agissements du public

15 matches de suspension ferme de toutes fonctions officielles à compter du 19.02.2024
Motif : acte de brutalité pendant la rencontre sur action de jeu et après la rencontre, sanction aggravée pour les faits évoqués pour être l'instigateur de l'altercation

Club de FENOUILLET UA 2

4 matches de suspension ferme de toutes fonctions officielles à compter du 19.02.2024
Motif : acte de brutalité pendant la rencontre au cours d'une action de jeu

Affaire n°2 :

POUVOURVILLE US 3 / ATHLETIC CLUB GARONA 2 du 17.01.2024 – Challenge Richard DEJEAN

Club de ATHLETIC CLUB GARONA 2

7 mois de suspension dont 3 mois avec sursis, de toutes fonctions officielles à compter du 18.01.2024, sanction minimisée pour son honnêteté en séance et les excuses présentées à l'arbitre.
Motif : comportement intimidant/menaçant sur officiel, pendant la rencontre,

Affaire n°3 :

LA FAOURETTE AS / BRAX JS 2 du 28.01.2024 – SD3 – Poule C

Club de LA FAOURETTE AS

5 points de retrait au classement pour la saison 2024/2025